

Notez bien

Le virus de la grippe aviaire se transmet essentiellement par :

- **voie respiratoire** si vous restez longtemps enfermés dans un endroit où il y a les poules contaminées ou les déchets de poules telles que les fientes et les plumes contaminées.
- **contact direct**, notamment si vous touchez les matières fécales (fientes), sécrétions des animaux malades, alvéoles et œufs contaminés.

De manière générale, les espaces fermés contenant les animaux ou sous-produits contaminés favorisent la transmission du virus.

Chez l'homme atteint par la maladie de la grippe aviaire, voici les symptômes :

- Grippe associant la fièvre supérieure à 39°C
- Maux de tête
- Douleurs musculaires et articulaires
- Fatigue
- Courbatures
- Troubles respiratoires comme la toux.

Cette fiche vous est offerte par :



ACDIC

ACDIC (Association citoyenne de défense des intérêts collectifs)
BP : 30 989 Yaoundé, Tél. : 222 20 73 37, E-mail : acdic@acdic.net,
site web : www.acdic.net

La Voix Du Paysan / SAILD (Service d'Appui aux Initiatives locales de Développement) BP : 11 955 Yaoundé, E-mail : saild@camnet.cm
Tél. : 222 22 46 82 / 242 14 56 54 Site web : www.saild.org



GRIPPE AVIAIRE

Pas de panique !

Ce qu'il faut savoir



Une cellule de veille du MINEPIA répond aux numéros : 222 31 14 32 / 222 22 44 19

Éleveurs

Retenez ceci :

Maintenant qu'on parle de la grippe aviaire au Cameroun, vous ne pouvez pas faire comme si de rien n'était :

- Soyez très vigilants sur l'état de santé de votre cheptel. Toute mortalité d'oiseaux doit être prise au sérieux.
- Face à une mort suspecte (cause inconnue) d'une ou de plusieurs poules de votre cheptel, ne paniquez pas. Mettez vos gants, sortez délicatement ces cadavres de poules de votre cheptel et téléphonez au service vétérinaire. Ne cherchez surtout pas à cacher quoi que ce soit.
- Equipez-vous de gants, blouses et cache-nez et respectez scrupuleusement les règles d'hygiène d'une conduite d'élevage, exemple : bac de désinfection à l'entrée (pédiluve).
- Tout ce qui entre dans votre poulailler venant de l'extérieur doit faire l'objet d'attention particulière (hommes, matériels)
- Évitez le contact entre vos poules et les oiseaux sauvages
- Si la grippe aviaire est détectée dans un poulailler, on doit abattre systématiquement toutes les volailles (poulets, canards ...) sur un rayon de trois kilomètres tout autour de ce poulailler.
- Restez informés sur tout ce qui se dit sur l'évolution de la grippe aviaire dans le pays.

Respectez les mesures et décisions prises par le MINEPIA

Consommateurs

Retenez ceci :

- La grippe aviaire n'est pas transmise par les aliments cuits. A la température ou s'effectue normalement la cuisson, le virus de la grippe aviaire est détruit.
- Continuez, sans problème à manger votre poulet et vos œufs bien cuits. Bon appétit.
- La grippe aviaire (grippe du poulet) est une maladie qui touche essentiellement les volailles (les oiseaux).
- Dans les pays affectés par la grippe aviaire, aucun homme n'a été atteint sans qu'il soit en contact direct avec les oiseaux malades.

- La consommation de viande de volaille et d'œuf sans un contact avec les oiseaux malades n'a jamais été associée à une contamination de l'homme.

- Vous pouvez consommer vos produits de volailles (viandes, œufs ...) cuits sans risque. Bon appétit.

- Si vous achetez un poulet, rassurez-vous qu'il est vivant et bien portant. Ne jamais recevoir/offrir ou acheter un poulet mort

- Après avoir égorgé votre poulet, plongez-le dans de l'eau bien chaude avant de le plumer.

- Une fois de plus, la grippe aviaire, qu'elle soit présente ou pas, ne vous empêche pas de consommer votre poulet et vos œufs cuits. Les omelettes et les œufs bouillis doivent être bien cuits. Les poulets braisés, les brochettes de poulet et autres gésiers doivent être bien cuits.



Vendeurs & plumeurs

Retenez ceci :

Vérifiez et assurez-vous qu'il n'y a pas eu de mort de volaille importante récente chez votre fournisseur :

- Les grossistes doivent s'assurer de cela en achetant les poules au niveau de la ferme et en informer les détaillants une fois arrivés sur le marché.
- S'assurer que la poule que l'on vend ou qu'on plume est bien portante.
- Restez vigilants sur l'état de santé des poules dans les pa-niers ou sur le marché de manière générale.
- Signalez aux services vétérinaires toute mort suspecte sur-venue dans le marché.
- S'enquérir de l'état de santé de tous ceux avec qui vous vendez sur le marché.
- Se laver régulièrement les mains au savon après tout contact avec la volaille.
- N'abattez que des volailles en bonne santé.
- Trempez les volailles dans de l'eau bien chaude avant de le plumer.
- Portez si possible des gants pour plumer.
- Gardez les tables d'abattage propres et utiliser surtout de l'eau propre pour nettoyer les poulets abattus.

Respectez les mesures et décisions prises par le MINEPIA

